

Alimentation humaine

Prélèvements et analyses de viandes et de charcuterie, d'ovoproduits, de produits de la mer, de produits sucrés et de pâtisseries, de produits laitiers, de plats cuisinés

Evolutions en 2008 :

- **Notre "laboratoire de microbiologie alimentaire" devient le "laboratoire de microbiologie alimentaire et environnementale"**

Le nom de ce service du LDA 22 évolue en même temps que la nature des échantillons que nous recevons. En effet, nos clients nous confient **un nombre croissant d'échantillons prélevés dans l'« environnement »** au sens large : déjections animales, composts, boues, etc. Ces échantillons s'ajoutent aux produits plus classiques issus de l'industrie de l'agro-alimentaire, des restaurations collectives et des artisans.

Les étapes critiques du traitement de ces échantillons sont réalisées dans **des locaux séparés afin d'éviter les intercontaminations** entre les échantillons à faible ou forte charge microbienne.

- **La réglementation applicable à l'analyse des produits laitiers a été modifiée en 2008**

Le règlement européen 213/01 concernant "les méthodes à utiliser pour l'analyse et l'évaluation de la qualité du lait et des produits laitiers" a été abrogé et remplacé par le règlement 273/08.

Cette modification entraîne des changements de méthodes pour l'analyse de certains produits laitiers. Le règlement européen fait désormais référence à des méthodes internationales (méthode de la série ISO) et **le LDA 22 a pris en compte ces modifications**, par exemple pour le beurre et le lait écrémé utilisé en l'alimentation animale.

- **Changement de méthode pour la détermination de la teneur en eau sur les produits laitiers secs**

La norme ISO 5537 doit désormais être appliquée en remplacement de la méthode FIL 26 A. Le principe de mesure est différent ce qui a impliqué l'acquisition d'un équipement dédié. L'analyse n'est plus basée sur un étuvage classique mais sur un séchage avec utilisation d'air sec. La nouvelle méthode permet d'obtenir une valeur plus proche de la valeur réelle et **des différences peuvent être observées** entre les 2 méthodes, par exemple sur les lactosérums. **Le LDA 22 a l'objectif d'être accrédité par le COFRAC** sur la méthode ISO 5537 en 2009.

En raison de l'investissement réalisé, le tarif de la teneur en eau selon cette méthode est plus élevé (16,00 € HT) que selon la méthode par étuvage (7,68 € HT), c'est pourquoi **le LDA 22 a choisi de conserver également la méthode FIL 26 A à son catalogue.**

- **La mélamine, une molécule d'actualité**

En raison des contaminations à la **mélamine** rencontrées en 2008 sur des produits fabriqués en Chine, le LDA 22 a **développé l'analyse de cette molécule** et d'un de ses produits de dégradation, l'acide cyanurique, **dans les produits d'origine animale et végétale**. La technique mise en œuvre est l'HPLC-MS/MS qui permet une limite de quantification inférieure au seuil d'alerte de 2,5 mg/kg fixé par l'Union européenne.

- **Pour suivre les recommandations des autorités sanitaires, les méthodes du LDA 22 évoluent**

Le LDA 22 a modifié certaines méthodes et obtenu des agréments de la DGAL :

- **Anticoccidiens et en particulier la nicarbazine sur les œufs, les aliments et le muscle :**

Le LDA 22 réalise cette analyse depuis de nombreuses années et propose depuis 2008 **une méthode supplémentaire recommandée par les autorités sanitaires françaises** car elle permet **d'accroître le nombre de molécules analysées et d'obtenir des limites de quantification plus basses**. Déjà agréé par la DGAL pour cette méthode, le LDA 22 a pour **objectif d'obtenir une accréditation en 2009**.

Cette méthode permet **l'analyse de 10 molécules dont la nicarbazine**, et nous proposons **différents tarifs pour nous adapter à votre besoin** : 108,80 € HT pour 1 molécule, 134,40 € HT pour 2 à 5 molécules et 153,60 € HT pour 6 molécules ou davantage.

Le LDA 22 propose désormais **3 méthodes** pour l'analyse des antiparasitaires de cette famille. En particulier, il est à noter que nous **maintenons à notre catalogue la méthode AFSSA LMV/03/03 par**

CCM accréditée par le COFRAC au tarif de 64,00 € HT pour l'analyse du monensin, de narasin et de la salinomycine.

- **Avermectines sur le foie :**

Comme pour les anticoccidiens, **la méthode recommandée par les autorités sanitaires change dans le but d'analyser davantage de molécules, selon les préconisations de l'Union européenne.** De plus, la nouvelle méthode HPLC/fluorimétrie (AFSSA LMV/98/03) permet des **limites de quantification plus basses.**

- **Hydrocarbures polyaromatiques (HAP ou HPA) sur produits alimentaires :**

Le LDA 22 a obtenu l'agrément de la DGAL pour l'analyse des HAP selon les méthodes recommandées par les autorités sanitaires AFSSA/LABERCA/06HAP (versions sah et h) par CPG-MS/MS. Cette méthode est adaptée à l'analyse des huiles et des produits fumés tels que les poissons et les viandes.

• **De nouvelles accréditations COFRAC pour l'analyse de contaminants**

Enfin, nous avons le plaisir de vous annoncer les **extensions d'accréditation par le COFRAC** obtenues l'an dernier : **chloramphénicol sur matrices d'origine biologique et sur urine** par une méthode interne selon AFSSA LMV/06/01 et LMV/07/01, **anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) sur muscle** par une méthode interne selon AFSSA/LMV/05/03, **histamine sur poissons et produits à base de poissons** selon la méthode SVHA 3624.

Evolutions prévues en 2009 :

• **Recherche de Salmonella : une nouvelle méthode pour davantage de polyvalence**

Le LDA 22 est accrédité par le COFRAC pour la recherche de Salmonella par **3 modes opératoires permettant l'analyse dans les meilleures conditions de différents types d'échantillons.** Nous allons remplacer 2 de ces 3 méthodes (VIDAS ICS2-boîte et Oxoid) par une autre plus polyvalente. **Le domaine d'application de la nouvelle méthode VIDAS Easy Salmonella est étendu :** tous les échantillons issus de l'alimentation humaine et animale pourront être analysés, y compris les contrôles de l'environnement de fabrication. Nous avons un **objectif d'accréditation COFRAC** sur cette nouvelle méthode.

• **Des objectifs d'extension d'accréditation COFRAC pour les résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires**

- **Les carbamates sur les produits gras** selon la méthode AFSSA/LERHQAP/TOPOPOP/03 par HPLC-MS/MS avec l'ajout de **2 molécules supplémentaires recommandées par l'Union européenne**

- **Le flubendazole dans le muscle** selon la méthode AFSSA/LMV/03/04 par CCM. Le LDA 22 est déjà accrédité pour l'analyse du flubendazole dans les œufs par cette méthode.

- Les antibiotiques de la **famille des benzimidazoles dans le lait** selon la méthode AFSSA/LMV/01/02 par HPLC-MS/MS

- Les antibiotiques de la **famille des tétracyclines dans les produits animaux** selon la méthode AFSSA/LMV/01/03.

Evolutions tarifaires pour 2009 :

Nos tarifs subissent globalement une augmentation maîtrisée de 3,2%. Cependant, nous avons le plaisir de vous informer de la baisse de tarif des analyses suivantes :

Type d'échantillons	Paramètre	Tarif 2008
Echantillons destinés à l'alimentation humaine et animale	<u>Analyses de résidus de médicaments vétérinaires, de micropolluants organiques, de pesticides par la technique HPLC-MS/MS</u> tels que : anticoccidiens, benzimidazoles, carbamates, chloramphénicol, mélamine, nitrofuranes, nitrimidazole, vert de malachite, amines biogènes	153,60 € HT (tarif 2008 : 155,00 € HT)
Végétaux	<u>Chlordécone</u>	135,04 € HT (tarif 2008 : 155,00 € HT)